



Travail sans contrat (cdi ?)

Par **Monsieur Daoudi**, le **18/11/2010 à 14:04**

Bonjour, je travaille depuis deux ans dans une station d'autoroute. Pendant deux ans mon employeur m'a fait plusieurs CDD avec entre chacun d'eux une carence. Mon dernier contrat a pris fin le 11 novembre 2010 et jusqu'à aujourd'hui j'ai travaillé sans contrat. Aujourd'hui mon employeur m'a remis un nouveau contrat datant du 17 novembre 2010 que j'ai refusé de signer car je pense qu'il doit me proposer automatiquement un CDI. J'attends votre réponse, et je vous prie de croire à mes salutations distinguées.

Monsieur Daoudi

Par **Cornil**, le **19/11/2010 à 22:31**

Bonsoir "Monsieur Daoudi" Effectivement, l'employeur n'avait que 2 jours ouvrables pour te proposer un nouveau CDD. Sinon, le fait de poursuivre le travail sans opposition de l'employeur te met automatiquement en CDI (CT 1243-11) Bon courage et bonne chance.

PS, n'attends pas immédiatement de nouvelle intervention de ma part: je pars en voyage du 20/11 au 30/11...

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" modifiant ou supprimant mes messages), et surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée, mais uniquement sur des réponses lui paraissant trop erronées ou incomplètes. Fait parfois exception pour les collègues (Syntec) ou questions urgentes.